

On peut se demander s'il faut trouver un moyen de sortir de cette impasse, et même si un référendum ou une consultation directe des Canadiens sont opportuns.

Ce dont il faut tout d'abord se rappeler, c'est qu'un moyen de départager en dernier appel les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux a toujours existé. Il est vieux de 113 ans, puisqu'il existe depuis le début de la Confédération. Mais il cessera d'exister une fois la constitution rapatriée. Il ne sera plus là. La soupape de sécurité aura été abolie. Le Parlement britannique a toujours conservé ce pouvoir résiduel. Il a le pouvoir d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans se soucier d'une demande unanime. Il importe peu que le Parlement ait exercé ou non ce pouvoir. En cas d'urgence, il est là, et le seul fait de son existence a un effet salutaire à bien des égards.

En rapatriant la constitution, nous changerons les circonstances. Le Parlement britannique s'en lavera les mains du Canada. Il refusera d'adopter de nouvelles lois, et ses députés rendront probablement grâce au ciel d'être débarrassés de nous, mais il ne pourra plus servir de soupape, de mécanisme qui nous permette de sortir d'une impasse. Nous devons en trouver un autre, ou nous en passer.

Ceux qui s'opposent au principe de résoudre les situations sans issue par voie de référendum n'analysent pas logiquement, à mon avis, les conséquences de son absence. Pour ma part, je me sentirais mal à l'aise à la pensée que la constitution d'un pays fédéral, aussi divers et vaste que le Canada, ne dispose pas d'une formule ultime d'appel au peuple, ou encore d'un moyen de se tirer d'une impasse.

Les Canadiens, avec toutes leurs querelles entre les provinces et le gouvernement central, ont certes prouvé qu'ils étaient passés maîtres dans l'art de créer des impasses. Dans tous ces cas, osera-t-on prétendre que le *statu quo* soit préférable à un ultime appel au peuple? Si cet appel, ce mécanisme n'est pas le peuple n'est pas le référendum, qu'est-il donc? Le Dalai Lama, ou que sais-je encore? A mon avis, c'est illogique et bien sûr, c'est ce que je reproche au très honorable chef de l'opposition (M. Clark).

Le très honorable chef de l'opposition est un homme pour qui j'ai le plus grand respect, respect qu'inspirent ses fonctions actuelles et antérieures, mais quand il nous déclare, d'un ton théâtral, que l'article 42 détruirait ou pourrait détruire les provinces, le Canada, je trouve cela vraiment aberrant.

Le très honorable député devrait savoir qu'en l'invoquant, il nous serait encore plus difficile de sortir de l'impasse constitutionnelle actuelle et, par conséquent que cet article représente une menace moindre pour les pouvoirs provinciaux qu'il mentionne. Tant que la constitution demeurera en Angleterre, le Parlement britannique a en dernier ressort le pouvoir d'y apporter tout changement, si draconien soit-il. La pratique constitutionnelle veut cependant que le Parlement britannique n'agisse qu'à la suite d'une résolution du Parlement national. Le gouvernement actuel abandonne cet ultime recours en rapatriant la constitution.

La constitution

Je ne connais qu'un seul cas où une province ait tenté d'appeler directement au Parlement britannique. C'est après l'entrée de la Nouvelle-Écosse dans la Confédération en 1867 sans qu'il y ait plébiscite et à la suite des protestations de la population contre l'action des législateurs. Joe Howe et certains des nôtres se sont rendus en Angleterre et ont tenté de convaincre le Parlement britannique d'inverser cette décision. Ils ont même réussi à persuader un député indépendant, John Bright, de prononcer un discours à la Chambre, mais le gouvernement de Westminster avait déclaré à l'époque, comme il l'a fait depuis, qu'il traiterait uniquement avec le gouvernement national du Canada.

Le pouvoir conféré au gouvernement fédéral d'outrepasser l'autorité des provinces est beaucoup plus grand que celui que propose cette disposition. Bien que ce pouvoir existe depuis 113 ans, on ne s'en est pas servi pour détruire les provinces. D'après ses observations, le chef de l'opposition fait moins confiance au peuple canadien qu'au Parlement britannique. Je répugne à croire qu'il partage avec René Lévesque l'illusion de voir un motif de réconfort dans le fait de demeurer dans un état quasi colonial. En effet, s'il est d'accord avec le rapatriement, j'ai peine à croire qu'il souhaite une constitution sans soupape de sécurité. Voyons si ses craintes sont justifiées ou s'il s'agit d'un nouvel exemple d'hystérie artificielle.

Dans quelles circonstances pourrait-on appliquer l'article 42? Dans le cas où il y aurait désaccord fondamental entre le gouvernement fédéral et certains premiers ministres provinciaux à propos d'un amendement constitutionnel qui serait nécessaire et important pour le pays à la suite de circonstances impossibles à prévoir aujourd'hui. Ce pourrait être dans 50 ou dans 100 ans. Quand on s'enferme dans une constitution, c'est pour toujours.

Demandons-nous dans quelle mesure cette soupape est sécuritaire. Cet appel à la souveraineté du peuple en cas d'impasse entre les provinces et le gouvernement fédéral n'exige pas seulement la majorité dans l'ensemble du pays.

● (1530)

En raison de la nature régionale du Canada, la formule de Victoria exige que la majorité des gens des provinces de l'Atlantique, la majorité des gens du Québec, la majorité des gens de l'Ontario et la majorité des gens de l'Ouest renient leur premier ministre provincial et se prononcent en faveur de la proposition fédérale, ce qui est fort dangereux, n'est-ce pas? Les députés se souviennent-ils du conflit entre le très honorable John Diefenbaker, alors qu'il était premier ministre du Canada, et M. Joseph Smallwood, alors premier ministre de Terre-Neuve? Il était question d'une grève là-bas. C'était la guerre entre eux. Si le gouvernement fédéral avait organisé un plébiscite, les députés croient-ils qu'il aurait obtenu une majorité à Terre-Neuve contre M. Smallwood? De toute évidence, non et il en est de même aujourd'hui. Supposons qu'un gouvernement fédéral tente de s'emparer des ressources de l'Alberta et qu'il organise un plébiscite pour le faire. Se pourrait-il que la population de l'Alberta se prononce contre Peter Lougheed et consente à céder ses ressources au gouvernement fédéral? Minimales, nous diraient les députés de Calgary.